COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE Du 10 DECEMBRE 2024 à 20h30

Présents : Mrs BACCONNIER – JOFFROY – GIRARD – MARTINEZ - RIEUBON
Mmes RIEU – FREYDIER – GARDETTE

Délibération participation complémentaire santé

Le Maire propose au conseil municipal d'instaurer une participation à la complémentaire santé des agents titulaires de la commune. Il propose une somme forfaitaire de 30 €uros par mois et par agent.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,
DECIDE de verser la somme de 30 €uros par mois et par agent à compter du 1er janvier 2025.

Repas des personnes de 70 ans et plus

Comme chaque année la commune offre un repas aux personnes de 70 ans et plus ainsi qu'aux conseillers municipaux. Le repas aura lieu au restaurant du domaine du cros d'Auzon le jeudi 23 janvier 2025 à 12h.

Vœux de la municipalité

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 18h30 à la salle polyvalente.

Noël des enfants

Le noël des enfants aura lieu le dimanche 22 décembre à 16h à la salle polyvalente, la commune paiera la moitié du spectacle avec SAMANIM. Un petit colis sera aussi distribué aux enfants de la commune.

Apéritif pour les bénévoles de l'Ardéchoise

Cette année nous avons reçu une récompense de 700 €uros. Un apéritif aura lieu le jeudi 19 décembre à 18h pour remercier tous les bénévoles.

Aménagement pour le croisement du chemin de Boudenas sur la RD579

Le chemin de Boudenas qui descend à la station d'épuration est très dangereux, beaucoup d'agriculteur l'emprunte pour aller dans les vignes. Voir avec la direction des routes pour aménager ce croisement.

Divers

- Demande de riverain du chemin du champ de bois pour faire ralentir. Prendre un arrêté pour limiter la vitesse à 30km/heure et mettre des panneaux de signalisations. Problème également dans la rue des arceaux pour la vitesse et la hauteur des arceaux, mettre des panneaux pour la hauteur limite.

- Demande du service enfance de la communauté de communes pour refaire la fresque sur le mur de l'ancienne école. Le conseil municipal donne son accord.
- L'association SAMANIM nous demande l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente pour le 31 décembre, le conseil municipal donne son accord.
- L'association SAMANIM nous sollicite pour une demande de subvention pour l'organisation du concert du 1er août 2025.

La séance est levée à 22h30